

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 34 (1926)
Heft: 9

Artikel: L'historien Ruchat
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HISTORIEN RUCHAT

(*Suite et fin.*)

* * *

Ruchat était pasteur à Aubonne quand éclata la guerre de Villmergen entre catholiques et protestants. On sait combien les passions religieuses étaient vives à cette époque. Formé à Vevey, dans sa jeunesse, dans un milieu de réfugiés particulièrement importants et agissants, de nature lui-même assez combatif, Ruchat crut bon de se jeter dans la mêlée. Il publia à Leyde, en 1714, un ouvrage en quatre volumes, avec 75 gravures, intitulé *les Délices de la Suisse*, avec un « mémoire instructif sur les causes de la guerre de 1712 ». C'était une très vive diatribe contre les catholiques. Le doyen Bridel la juge ainsi : « Cet ouvrage, marqué au coin de la plus grande animosité contre les cantons catholiques et d'ailleurs rempli de fables, fut mal reçu en Suisse par les amis de la paix. » Ruchat l'avait prudemment signé du pseudonyme de Gottlieb Kypeler, de Munster. S'il fut blâmé par les amis de la paix religieuse, il fut en outre fortement censuré par Leurs Excellences de Berne pour avoir commis une maladresse politique. Il y racontait que le bailli d'Yverdon n'allait jamais au temple qu'avec deux gardes armés de fusils, en souvenir d'un bailli massacré un siècle auparavant. M. John Landry a exposé en 1915 comment ce récit émut fort et Leurs Excellences et le Conseil d'Yverdon, comment les recherches officielles aboutirent à une ordonnance de non lieu en faveur des gens d'Yverdon qualifiés de

Tia-bailli, et comment on flétrit solennellement le propagateur d'une légende aussi pernicieuse. Ruchat avait-il raison quand même ? Je ne sais. Mais il n'a vraisemblablement pas inventé le récit. Peut-être a-t-il eu seulement le tort de ne pas jeter sur ce passé délicat le voile de l'oubli. Quoiqu'il en soit, Ruchat abandonna complètement son enfant. Les *Délices de la Suisse* reparurent en 1734, mais dans une édition complètement refondue, et d'après Gilliéron, qui contredit sur ce point le doyen Bridel, il n'y fut pour rien. Les remaniements furent opérés par d'autres, Tillier, Jallabert, Altmann et Ferrari.

L'incident aurait pu arrêter net les faveurs de Berne. Mais Ruchat était néanmoins un sujet trop brillant, pour être écarté de situations plus élevées que celle de pasteur de Rolle, pour laquelle il avait été désigné au lendemain de l'incident que je viens de rappeler et qui était sans doute la cause du refus d'une chaire d'hébreu à Berne. Aussi, lorsque le bruit fait autour de cette affaire se fut apaisé, Ruchat fut-il nommé, le 7 juin 1721, professeur d'éloquence à l'Académie de Lausanne, en remplacement de son ancien maître et ami Jean-Pierre Clerc qui avait cumulé pendant 37 ans cet enseignement avec le gouvernement du Collège. Il prit possession de sa chaire le 21 juillet par un discours sur les Lettres humaines et la théologie qui a été publié.

« Sous sa direction, dit M. le professeur Vuilleumier, les études humanistes prirent un essor réjouissant. En collaboration avec ses collègues partageant ses idées, il serait arrivé sans aucun doute à accentuer les tendances intellectuelles qui animaient l'Académie, si à ce moment même (1722 - 1723) n'était survenu le malheureux conflit avec les théologiens bernois sur la formule du *Consensus*, et la tentative de révolte contre l'oligarchie bernoise par le mystique major Davel, qui amena une forte réaction politique et dog-

matique. Dans cette situation délicate, Ruchat plus que jamais se réfugia dans ses études historiques favorites. »

On remarque que, dans ce conflit du *Consensus*, ce fut à Ruchat, professeur et principal du Collège, et à son ami Loys de Bochat, que le gouvernement bernois donna sa confiance. Ils furent tous deux chargés, les 20 et 21 mai 1728, de faire signer les professeurs et les étudiants renitents, conformément aux ordres de Leurs Excellences. Cela ne doit pas étonner. « Rien, dit Louis Vulliemin, ne trahit chez lui la vie qui suit de violents combats intérieurs. C'est comme un héritage qu'il a reçu la foi évangélique, c'est comme un héritage qu'il la défend. Sa foi est explicite, sincère, mais elle est tempérée par l'esprit du temps, par les habitudes de l'homme de cabinet, et par une certaine tiédeur qui semble avoir été dès l'origine la compagne de l'orthodoxie vaudoise. » Ruchat n'était pas homme à se passionner pour ou contre le *Consensus*. Il courba sous l'orage, exécuta sans ardeur, mais sans réticence les décisions du gouvernement. Le pasteur Gilliéron dit même que le calme qu'il conserva à cette époque contribua pour beaucoup à l'apaisement des esprits. Il omet, il est vrai, de dire que l'obligation de signer le *Consensus* fut levée par Berne quelques semaines après la condamnation de Davel, et sous l'impression évidente de cette tragique odyssée. Cette tranquillité d'esprit, Ruchat la manifeste encore à ce moment même, dans l'affaire de Davel. Le récit qu'il en fit permet de définir assez exactement son caractère.

Il loue Davel : « Tous ceux qui l'ont connu, dit-il, lui rendent ce témoignage qu'il était un très bon officier, intrépide dans le danger, ayant beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit dans l'action, actif et hardi dans l'exécution. Que d'ailleurs c'était un homme de bien, autant du moins qu'il est possible de juger un homme par sa conduite, ayant eu des mœurs pures et très bien réglées, qui allaient même

jusqu'à l'austérité, doux, charitable, sobre, chaste, modéré, plein de respect pour la Divinité ; respect qu'il portait même jusqu'à la superstition, en ce qu'il croyait qu'il n'était pas permis de prier Dieu en robe de chambre et en bonnet de nuit. »

Cette dernière observation d'un pasteur sur la superstition de Davel est assez caractéristique du caractère de Ruchat. Et ce même trait, un peu dédaigneux, se trouve dans la finale du récit : « Ses sombres méditations lui avaient aigri l'esprit, échauffé le sang ; il s'était cru appelé de Dieu comme un nouveau juge d'Israël à réformer sa nation ; et ceux de Cully, où il habitait, disent qu'il était un censeur perpétuel. » Pour l'acte lui-même de Davel, dans son loyalisme absolu, Ruchat a un jugement bref et net : « Le major était un traître qui avait voulu engager ses soldats dans une rébellion ouverte contre leur légitime souverain. Il a pris pour une vocation divine une imagination creuse de son cerveau échauffé. »

Cet état d'esprit de Ruchat n'était évidemment pas celui du pasteur Louis-César de Saussure ; aussi ne faut-il pas être étonné de voir que son récit de l'entreprise de Davel ait eu un certain caractère officiel et ait obtenu à Berne les honneurs de la traduction et des reproductions.

Comme le dit Louis Vulliemin, Ruchat se tournait vers d'autres préoccupations. En 1727, il commençait la publication de son *Histoire de la Réformation de la Suisse*; en 1729, sous le nom d'Abraham Du Bois qui était celui de sa mère, il publiait à Leyde deux volumes in-4° de *Géographie moderne*. Si ce dernier ouvrage offre peu de prises à la critique, il en fut autrement de la première. Déjà, son *Abrégé d'histoire ecclésiastique* avait soulevé en 1724 une réplique de Mgr Duding, évêque de Lausanne. Le premier volume de l'*Histoire de la Réformation* fut déféré à Rome, et une

bulle du Pape Clément XII la condamna le 21 janvier 1732. Je ne veux pas entrer ici dans le débat, me bornant à rappeler une parole de Vulliemin. Après avoir constaté son manque de passion, « je n'excepte, dit Vulliemin, que les points sur lesquels il se trouve en opposition avec Rome ; alors se rencontrent ces expressions vives, sévères, parfois même grossières et provoquantes, que nos pères avaient apprises dans les jours de combat. Il lui arrive de confondre les hommes avec les erreurs, d'imputer à l'Eglise entière des crimes qui n'ont été que ceux d'une partie de ses membres. Le zèle a oublié la douceur, quelquefois même l'équité. » Le doyen Bridel formule un langage identique.

Le gouvernement bernois lui-même s'inquiéta. Il avait laissé publier la première partie de l'*Histoire de la Réformation* allant des origines à 1536. La seconde partie, allant jusqu'en 1566, pouvait susciter de nouvelles critiques, non seulement du côté catholique, mais aussi du côté protestant, de Zurich, entre autres. Peut-être aussi craignait-il de voir trop apparaître dans l'écrit de Ruchat la diminution des libertés du Pays de Vaud sous le régime de Leurs Excellences. C'est pourquoi, après avoir accepté la dédicace de la première partie du travail de Ruchat, interdit-il la publication de la seconde, dont le manuscrit dut même être remis à la Bibliothèque de Berne, d'où Louis Vulliemin l'a sorti pour l'imprimer un siècle plus tard, seulement.

Cette déconvenue découragea Ruchat. Cette *Histoire de la Réformation*, cet *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* n'étaient en définitive qu'une préface, un extrait de la grande œuvre à laquelle il travaillait depuis sa jeunesse, l'*Histoire générale de la Suisse*, pour laquelle il avait amoncelé d'immenses matériaux, et dont il avait déjà rédigé les premières pages. Il continua son œuvre, mais plus lentement et sans espoir de la voir publiée. Quatorze livres, allant jusqu'à l'année 1308,

étaient rédigés au moment de sa mort. Ils sont déposés aujourd'hui à la Bibliothèque de Berne, avec la majeure partie des manuscrits de Ruchat.

Au surplus, l'historien allait être attiré par d'autres préoccupations. Le 3 juillet 1733, il était nommé second professeur de théologie, spécialement chargé des controverses, et son enseignement (installation le 27 juillet) se concrétisa dès lors en plusieurs ouvrages de polémique : *Examen de l'origénisme*, contre des erreurs genevoises, *Lettres et mandements de trois Pères apostoliques*, contre le catholicisme, et d'autres opuscules du même genre. Puis, de 1736 à 1739, il exerça la charge de recteur de l'Académie, période pendant laquelle il compila et rédigea une *Histoire de l'Académie de Lausanne*, aujourd'hui perdue, et un *Code académique* qui fit loi jusqu'à la Révolution, s'égara dès lors des mains d'un étudiant dans celles d'un libraire, qui le rendit honnêtement trente ans plus tard à l'Académie. Ce fut aussi pendant ce temps qu'avec son ami Loys de Bochat il réorganisa la Bibliothèque académique, devenue aujourd'hui la Bibliothèque cantonale et universitaire, et à laquelle il légua une partie de ses livres. Enfin, en 1748, il passa à la première chaire de théologie, et c'est en pleine force encore, et en pleine gloire, si je puis dire, qu'il mourut brusquement, le 29 septembre 1750, étant âgé de 70 ans. Il se trouvait dans son cabinet. La chaise sur laquelle il voulait s'asseoir, ayant été retirée par mégarde par un étudiant, il tomba à terre et mourut, dans la journée même, des suites de cette chute. Ce fut, pour l'Académie de Lausanne et le Pays de Vaud, une grande perte.

* * *

Un écrivain français, Drueys, qui vit Ruchat en passant à Lausanne en 1727 dit que sa physionomie n'était ni douce, ni prévenante, mais qu'on se faisait à ses manières helvétiques

et qu'on découvrait en lui un bon cœur et les sentiments d'un honnête homme. Louis Vulliemin fait de lui un autre portrait plus circonstancié. « Nous avons connu des vieillards qui ont joui de son entretien, dit-il. Souvent, au sortie de l'Académie, on voyait un homme d'une taille élevée, maigre, le visage brun, vieilli par l'étude, faire sa promenade sur la terrasse de la Cathédrale ; alors les étudiants qui l'aimaient et le vénéraient, accouraient se ranger autour de lui. Souvent aussi, l'on voyait Ruchat se rendre à la maison de son ami, Loys de Bochat ; ils avaient les mêmes goûts, les mêmes préoccupations ; s'ils ne s'étaient rencontrés, l'ami privé de son ami n'eut eu personne auprès de lui qui partageât son amour de l'antiquité ; aussi, lorsqu'ils étaient ensemble, oubliaient-ils de longues heures à s'entretenir du passé et de leurs chères études. C'est dans ces entretiens qu'ils formèrent un jour le plan de faire ériger Lausanne en université. Elle eût été la seule de l'Europe réformée en pays français. Ils s'adressèrent au gouvernement de Berne, qui ne jugea pas devoir réaliser leur projet. Les plus grands obstacles vinrent de la Ville de Lausanne, qui témoigna la crainte de voir ses priviléges et la sûreté de ses habitants compromis par l'érection d'un corps d'enseignement qui ne reconnaîtrait pas sa juridiction municipale. »

* * *

Abraham Ruchat avait été marié deux fois. La première, à Aubonne le 17 novembre 1711 avec Sara Butini, fille du syndic de Genève Gabriel Butini et de Lucrèce Sarasin, qui mourut en 1738. La seconde, à Lausanne, le 30 mai 1739, avec Amélie Gaudard, fille de César Gaudard, contrôleur général de Lausanne, et d'Esther d'Aubonne, veuve du pasteur François-Louis de Saussure. Il n'eut d'enfant d'aucune de ses deux femmes, et il testa en faveur d'un sien neveu

André Jayet, qui fut pasteur de Nyon. Celui-ci était malheureusement absent hors du pays lors de sa mort, ce qui occasionna des accidents fâcheux. Tout d'abord le fils de M^{me} Ruchat, César de Saussure, dit le Turc, celui dont Berthold van Muyden a publié le *Voyage en Angleterre*, brûla, dit-on, sa correspondance, qui certainement devait être intéressante. Puis, nombre de manuscrits disparurent, entre autres une dizaine de volumes de copies et l'*Histoire de l'Académie de Lausanne*. Ce qui resta s'est retrouvé peu à peu chez des particuliers ; ainsi en acquirent le doyen Bridel et, plus tard, le bibliothécaire Dumont. M. Jayet lui-même céda les manuscrits qu'il avait entre les mains à la Bibliothèque de Berne, directement ou indirectement. La Bibliothèque de Lausanne n'a en définitive de lui que son *Dictionnaire hébreu-français* hérité avec les livres de langues orientales, ainsi que les ouvrages acquis par le doyen Bridel.

* * *

Tel fut le professeur et historien Abraham Ruchat. Ainsi que vous le voyez, sa carrière fut intéressante et mouvementée. Je n'en ai pas caché les ombres : un grand désir de plaire à Leurs Excellences et de faire oublier certaines hardies dans l'étude du passé, la vivacité et l'injustice de polémiques religieuses auxquelles on répondit d'ailleurs du même ton. Je pourrais encore ajouter avec Louis Vulliemin : un style lourd, diffus et dépourvu d'élégance, relever aussi que de bons lettrés vaudois l'ont qualifié de pesant et de pédant. Ce ne sont là cependant que des ombres, qui n'enlèvent rien aux mérites essentiels de l'auteur, et ce sont ces mérites sur lesquels je voudrais me permettre d'attirer votre attention.

Le premier mérite de Ruchat est d'avoir réalisé un progrès considérable dans la connaissance de notre histoire natio-

nale. Son *Abrégé* marque l'avènement d'une nouvelle méthode, nettement scientifique, et aujourd'hui encore il peut être consulté avec fruit. Il y a un abîme entre la *Chronique du Pays de Vaud* et les récits de Ruchat. La *Chronique*, qui fit les délices du XVI^{me} et du XVII^{me} siècles, faisait d'Hercule le premier roi de l'Helvétie, du fils du Troyen Paris l'auteur du nom de Léman, faisait décapiter des syndics de Nyon par l'empereur Dioclétien, fixait à l'an 431 la fondation d'Yverdon, à 436 celle de Gruyère et de Cossonay, à 442 celle de la Sarraz, à 456 celle d'Aubonne, à 457 celle de Payerne, créait des rois de Bourgogne s'appelant Paul, Otton, Gui, inventait des évêques de Lausanne Gundes et Alexandre et ignorait les véritables, saint Maire, saint Prothais, etc... Je n'en finirais pas de rapporter les stupidités de ce livre. Plantin, il est vrai, dans son *Helvetia antiquam et novam*, en 1656, dans son *Histoire de la Suisse* dix ans plus tard, sut déjà se dégager de l'appareil mythologique de la *Chronique*, mais pour le surplus, il s'en tint encore largement à ce roman historique. La *Chronique de Loys Villardin* de 1670, fait, elle, table rase de la *Chronique du Pays de Vaud*, mais son auteur ne connaît rien des actes du Cartulaire de Lausanne, et c'est là montrer clairement l'ignorance que les meilleurs avaient alors des documents qu'ils avaient cependant à leur portée. Mais voici qu'en 1660 Guichenon publie son *Histoire de Savoie*, où il amasse les documents, voici qu'en 1675 le jésuite Papenbroch publie ses principes de critique historique, dont le bénédictin français Mabillon arrête en 1681 les formules définitives, celles qui nous régissent encore. Mabillon écrit l'année même de la naissance de Ruchat. Il est son maître direct. C'est à la lecture du *De Re diplomatica* que l'historien du Pays de Vaud a formé sa méthode et a fixé les fondements de notre histoire. Il y a encore dans l'*Abrégé* des erreurs de date et des erreurs

de fait, mais il rejette résolument de côté les anciens livres. Un exemple. « La Chronique du Pays de Vaud, dit-il, nous dit que Gundes transporta le siège épiscopal à Lausanne l'an 590. Mais cette chronologie est manifestement déficiente, car ce n'est pas Gundes, mais Marius qui était évêque de Lausanne l'an 590 », et Ruchat d'en faire l'éloge. Il garde cependant pour une autre date Gundes que l'on a mis dès lors complètement au rancart, mais cela au milieu du XIX^{me} siècle seulement.

Le second et grand mérite de Ruchat a été d'avoir été le premier, dans notre pays, à se livrer à la recherche et à l'étude méthodiques des sources, des documents. Il a fouillé les archives de Lausanne, d'Avenches, d'Aubonne, de Cully, de Grandcour, de Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Payerne, Vevey et Villeneuve ; celles de plusieurs châteaux et de diverses paroisses ; celles de l'Etat de Berne. Non sans peines et ennuis. « Je publie des choses qui n'ont jamais encore vu le jour, dit-il dans son *Abrégé*, et qui sont généralement ignorées, même dans le pays où je les ai prises. Si j'ai manqué dans quelques endroits, j'espère qu'on me le pardonnera en considération de la peine dégoûtante et de l'ennui qu'il m'a fallu dévorer à déchiffrer plusieurs centaines de vieux papiers, pour en faire des extraits, ce qui est, de tous les travaux que j'aie éprouvés, le plus rebutant et le plus ingrat. » Ruchat manque évidemment d'enthousiasme et il ne cherche pas à faire des disciples, mais on le comprend, surtout en pensant qu'il n'avait à sa disposition ni inventaires, ni classements, mais des tas de parchemins pêle-mêle dans la poussière. Et l'on comprend aussi qu'il soit passionné malgré tout pour ses recherches et qu'il ait toujours eu sur lui, comme le remarque Gilliéron, son cahier de notes.

On peut presque dire de lui qu'il a tout vu, et tout analysé généralement avec une grande sagacité. Je me souviens que

l'année dernière même, je crus avoir trouvé un incident nouveau et important de l'histoire de Lausanne au milieu du XVII^{me} siècle. Je vis plus tard que Ruchat avait déjà eu une note là-dessus, encore qu'elle eut passé inaperçue de ceux qui, plus tard, ont utilisé ses manuscrits. On a reproché à Ruchat de n'avoir pas, comme on le fait aujourd'hui, reproduit les termes mêmes des documents qui lui avaient passé sous les yeux. C'est vrai, mais je puis ajouter qu'il en a donné la substance fidèle, sans toujours l'interpréter suffisamment, faute parfois de points de comparaison sûrs.

Le troisième mérite historique de Ruchat est de nous avoir conservé nombre de documents qui peut-être sans lui se seraient perdus. Comme je l'ai dit plus haut, il avait de quoi tenir. Il avait pris exemple chez son oncle et parrain Abraham Demierre, le conseiller de Moudon et le classeur des archives de sa ville natale. Ruchat hérita de sa collection, et il l'augmenta considérablement. Plusieurs documents ne sont connus que par ses copies. On regrette même qu'il n'en ait pas copié davantage, car ses analyses sont parfois tout ce qui nous reste d'eux. C'est ainsi que dans son *Traité des Monnaies*, il a utilisé les comptes aujourd'hui disparus des évêques de Lausanne, et que c'est grâce à un fragment qu'il y reproduit incidemment que j'ai pu, il y a quelques années, déterminer la date de l'achèvement du château de Lausanne. Ruchat a connu d'autres manuscrits encore, notamment le *Registre des délibérations des Etats de Vaud* que l'on ne retrouve plus. En outre, on lui doit probablement la conservation des précieux et savoureux *Mémoires de Pierrefleur*, que possédait son ami le juge Thomasset d'Orbe, et qui sont d'un intérêt capital pour l'histoire du Pays de Vaud au XVI^{me} siècle.

Enfin, un dernier mérite de Ruchat est d'avoir groupé autour de lui les amis de l'histoire. Je ne citerai que deux

de ses contemporains et amis, parce que leurs noms se détachent entre tous ; celui du pasteur Olivier, de Saint-Cierges, qui classa plusieurs archives de commune et de famille et composa plusieurs recueils de généalogies, et celui de Loys de Bochat, son collègue déjà souvent nommé, dont les *Mémoires historiques sur la Suisse* sont restés classiques.

On peut aller plus loin encore. S'il a pris la conception de son *Histoire de la Réformation* et de son histoire générale dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Hottinger, dont le premier volume a paru en 1699 et le second en 1708, on peut dire qu'il a été lui-même la source d'œuvres importantes. C'est dans les matériaux qu'il avait longuement, patiemment et minutieusement recueillis, que tous les historiens vaudois après lui ont largement puisé, notamment le doyen Bridel et Vuilliemin, Gilliéron et même de Gingins et Verdeil. Et Gilliéron n'a point tort lorsqu'il déclare que, sans Ruchat, la Suisse n'aurait pas eu Jean de Muller qui, lui aussi en effet, s'est grandement inspiré de lui.

Et c'est pourquoi, laissant les ombres dans le passé, je me plais à rendre hommage ici à la mémoire d'Abraham Ruchat et à le célébrer comme le premier historien véritable de notre pays et un bon Vaudois, amoureux de sa patrie.

Maxime REYMOND.

P.-S. — M. William de Sévery veut bien nous communiquer l'extrait d'une curieuse lettre sur la mort de Ruchat que sa trisaïeule M^{me} de Sévery, née du Clerc, adressait le 29 septembre 1750 à son fils Salomon :

« M. le professeur Ruchat est, je crois, mort actuellement d'une attaque d'apoplexie, il était hier au soir dans sa léthargie et on attendait à tous momens celui où il expi-

rerait, on craint que ce ne soit la suite d'une chute ; en se mettant à table il crut sa chaise derrière lui, elle n'y était pas, il tomba et se donna un coup à la tête, il eut un vertige, il y a une 15^e de jours que cela lui était arrivé, il s'était bien remis depuis, mais on croit qu'il a pu se faire un déplacement d'humeurs qui s'étant ensuite jettées tout d'un coup ou sur le cœur ou au cerveau lui ont causé sa mort. On fait une perte, c'était un fort honnête homme, très charitable, bon et doux ; la pauvre Mad^e Polier, la veuve, perd tout ce qu'on peut perdre, sa mère ne l'aime point et M. Ruchat l'empêchait de témoigner toute la haine qu'elle avait pour sa fille et adoucissait son sort par ses bonnes manières pour elle, voilà un ménage tombé, qui scait ce que cela deviendra, que je plains cette pauvre veuve du capitaine, il est certain qu'elle a un malheur marqué, comme elle me le disait à Vernand, elle a bien besoin de toute la fermeté dont le ciel l'a douée. »

Nous avons dit plus haut que Ruchat avait épousé en secondes noces Amélie Gaudard, veuve de Saussure, qui de son premier mariage avait eu César de Saussure, dit le Turc, et une fille, Suzanne-Marie, veuve de Jean-Daniel de Polier, capitaine au service de France et d'Espagne, mort en 1747 à 44 ans. C'est de cette dame Polier, fille de M^{me} Ruchat, qu'il est ici question.

Page 242 de la *Revue*, lire *Tillotson* et non *Filotson*.

M. R.